



### Remarques concernant le budget 2018

Je tiens tout d'abord à regretter que cette année, aucune réunion technique n'ait été organisée en présence de la Directrice générale, du Directeur financier et du service financier de l'administration communale. Ces réunions permettaient de dégrossir sereinement le budget sur les questions purement techniques ou les questions de détails, en présence de tous les intervenants. C'est une question de respect des membres de cette assemblée et, en particulier, des membres de l'opposition. En 17 années au sein de cette assemblée, c'est la première fois que le Collège fait l'impasse. J'ai noté que ce n'était pas intentionnel de la part du Collège et que c'est un problème de timing qui vous en a empêché.

Ce soir, nous devons féliciter la Bourgmestre qui a pris le courage de présenter le dernier budget de la législature de manière claire, complète et particulièrement intéressante puisque cette présentation nous a permis d'avoir une vision évolutive sur toute cette législature, de 2012 à 2018.

Pour 2018, le budget ordinaire prévoit un léger boni de **4.818,80 €** à l'exercice propre sur un total de 5.380.226,25 €... Un si petit boni laisse très peu de marge... Tout porte à croire que ce boni a été créé artificiellement. J'y reviendrai.

Pourtant, ce n'est pas les recettes nouvelles qui manquent :

- l'IPP des frontaliers, appelé aussi Fond Reynders, constitue une recette de 52.067,33 €, soit une augmentation d'environ 20.000 € de recettes nouvelles.
- Le fonds des Commune qui passe de 1.198.648 € à 1.253.690 €, soit une augmentation d'environ 55.000 € de recettes nouvelles.
- la taxe additionnelle au précompte immobilier qui passe de 614.312 € à 634.570 €, soit une majoration d'environ 20.000 €.
- La taxe sur les déchets ménagers qui passe d'une recette estimée de 280.000 € à 300.000 €, soit une augmentation de 20.000 € de recettes.

**Toutes ces hausses notamment de la fiscalité rapportent un supplément d'environ 115.000 € par rapport à l'année 2017.**

Comme déjà indiqué l'année dernière, dans ces conditions, venir avec un budget en boni de seulement 4.818 € n'est pas nécessairement un bon travail, même si nous avons noté que la crèche allait générer des charges supplémentaires nettes d'environ 50.000 € par an et que les dépenses pour les déchets ménagers augmentent d'environ 5.000 €.

C'est d'autant plus vrai que certaines recettes sont critiquables, ainsi que je le répète chaque année :

1. Comme chaque année depuis votre arrivée au pouvoir, le Collège inclut dans ses prévisions de recettes un "**CREDIT SPECIAL** », lequel s'élève, pour 2018, à une somme totalement fictive de **86.946,58 €**. Comme déjà indiqué lors des précédents budgets, ce crédit spécial crée un boni artificiel. Dans une entreprise privée, on vous dirait même que vous embellissez, voire que vous maquillez le budget... Ce n'est pas parce que la circulaire budgétaire vous autorise à recourir à un tel procédé que vous devez le pratiquer. Ce n'est pas un signe de bonne gestion : vous payez déjà maintenant cette mauvaise habitude lors de l'établissement des comptes réels. A noter que cette remarque est un simple copié/collé de ma note présentée fin 2014, fin 2015 et fin 2016...
2. Vous prévoyez une « **amende sur les plans de tirs** » pour une somme de **5.000 €**. Je fais la même remarque que l'année dernière : vous donnez un signal négatif aux locataires des chasses et, de surcroît, vous prévoyez une recette qui est particulièrement aléatoire, ce qui participe aussi à la création d'un boni artificiel.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, pour l'anecdote, je cite encore, comme l'année dernière, la dépense prévisionnelle de 1.500 € pour les **illuminations de fin d'année**... On aurait apprécié les voir : cela fait maintenant 4 ans que, au moment des fêtes de fin d'année, on se demande où sont passé les superbes éclairages de Noël ? Il y a un sapin sur la grand place, il est beau, c'est déjà pas si mal... Pourtant, les luminaires étaient assez récents et nous ne comprenons pas qu'ils soient défectueux ou égarés. Je sais que vous n'êtes évidemment pas responsable de l'effondrement du mur de l'hôtel de ville, mais avouez que c'est un triste spectacle en cette période de fêtes.

Plus grave encore et cette fois, c'est la première fois que je dois le dénoncer... De quoi s'agit-il ? Vous puisez de manière importante dans les réserves de la Commune pour équilibrer le budget 2018 :

- d'une part, vous procédez à un prélèvement du fond de réserve ordinaire à concurrence de **82.767,43 €**
- d'autre part, vous prélevez une provision du service incendie pour **50.000 €**

**Cela revient à faire fondre notre bas de laine à concurrence de 132.767,43 € pour cette seule année 2018, ce qui vous a permis de créer l'équilibre au budget de manière artificielle.** Je sais que des incidents aux lourdes conséquences financières ont émaillé cette

législature, mais il ne faudrait pas continuer de la sorte au risque de vider les caisses communales.

Par contre, je me dois de relever, pour la deuxième année consécutive, la réduction drastique des dotations aux **Fabriques d'église** qui est limitée à 40.681,46 €, ce qui constitue encore une diminution d'environ 10% par rapport à 2017. Je tiens à remercier les fabriciens pour les réels efforts qu'ils consentent depuis deux ans.

Toutes ces considérations justifient l'abstention de notre groupe lors du vote du budget ordinaire.

Benoît CLOSSON

Conseiller communal "Avec Vous"